

## PRU Planoise - Ouverture Est de la Place de l'Europe - Engagement des études

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise a été soumis au Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2005 et les propositions contenues ont été approuvées. Le dossier a été présenté en réunion de travail partenariale à l'ANRU par le délégué territorial adjoint de l'ANRU, Jean-Pierre BOUR, le 14 novembre 2005. La convention et la maquette financière sont en cours d'achèvement et M. le Maire sera invité à présenter le Programme au Comité d'Engagement de l'ANRU très prochainement.

Le désenclavement de la ZAC dans le secteur de la Place de l'Europe est une orientation retenue par le Conseil Municipal et il a été convenu qu'une étude de faisabilité devrait au préalable être engagée afin de vérifier les conditions et les modalités de ce projet dont la mise en oeuvre implique la démolition totale ou partielle du Forum.

L'étude devra permettre d'élaborer une programmation sur trois volets principaux :

- la recomposition urbaine liée au désenclavement de la Place de l'Europe et du Théâtre de l'Espace, les modalités d'une accessibilité à partir des rues Léonard de Vinci et Bertrand Russel et la question du stationnement,

- la délocalisation de tout ou partie des hébergements sociaux spécifiques gérés par le CCAS dans le bâtiment Forum après vérification des besoins en nombre de places, des capacités des établissements existants, et l'analyse de l'effet d'une déconstruction partielle, des hypothèses géographiques d'implantation et des montages financiers,

- les dispositions nécessaires à la sécurisation et à l'animation de l'Avenue du Parc.

Cette programmation issue de l'étude de faisabilité devra d'autre part apporter des réponses et des objectifs en termes techniques et financiers. Elle devra également proposer un planning de réalisation cohérent avec les objectifs de temps cadrés par la convention avec l'ANRU.

Cette étude comprendra deux volets :

1. Intervention d'une équipe comprenant un architecte et un urbaniste pour la description des aménagements et des interventions à réaliser sur les espaces publics et leur chiffrage,

2. Intervention d'un programmiste pour les définitions techniques et financières de la création d'une capacité d'accueil de population spécifique, et sa localisation.

Le déroulement de l'étude se fera de manière itérative, dans les deux volets qui se complètent, et comprendra une étape de choix pour la déconstruction partielle ou totale du Forum.

Une enveloppe budgétaire de 50 000 € HT est inscrite dans la maquette financière du PRU de Planoise. Cette dépense sera imputée au chapitre 20.824.2031.3605.30100.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider les objectifs de cette étude de faisabilité
- autoriser le lancement de la consultation pour permettre l'attribution du marché à une équipe comprenant un programmiste, un architecte et un urbaniste,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*